

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Bilan 2013

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique
Service de la langue française
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles
courriel : langue.francaise@cfwb.be téléphone : 02/413.33.82 ou 29.26 ou 22.77
www.languefrancaise.cfwb.be
www.lalanguefrancaiseenfete.be



1. PRÉSENTATION

Comme presque tous les États démocratiques modernes, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'instruments pour tenter d'atteindre des objectifs en matière de politique linguistique : une administration et un laboratoire d'idées.

La première est le Service de la langue française, qui est chargé de mettre en œuvre la politique linguistique du Gouvernement. Le laboratoire est le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, un groupe de citoyens et d'experts dont la mission est de donner des avis au Gouvernement sur les axes de sa politique linguistique.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique est régi par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique a selon cet arrêté pour missions :

1. de donner des avis :

- a) sur toute question relative à la politique linguistique et à la francophonie autant en Fédération Wallonie-Bruxelles que sur le plan international ;
- b) quant à l'évolution de la situation linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles et quant à la place de la langue française par rapport aux autres langues pratiquées en Fédération Wallonie-Bruxelles
- c) quant à l'évolution de l'usage de la langue française et à son enrichissement

2. de proposer toute action de sensibilisation à la langue française

2. COMPOSITION

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique est composé de dix-sept membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et répartis comme suit :

Onze experts issus des milieux des secteurs suivants :

Linguistique, socio économie, alphabétisation et accueil des migrants, enseignement et formation, arts et lettres, sciences, dialectologie, philologie, droit, médias.

Jean Marie Klinkenberg, président (Université de Liège)

Dan Van Raemdonck, vice-président (Université Libre de Bruxelles- Vrije Universiteit Brussel)

Marie-Louise Moreau (Université de Mons Hainaut)

Cédrick Fairon (UCL ingénierie linguistique)

Philippe Hambye (UCL linguistique et migrants)

Jean-Marc Defays (Université de Liège, FLE)

Altay A. manço (IRFAM, politique migratoire)

Bernadette Mouvet (Université de Liège)
Julie Wauters (secteur associatif, accueil des migrants)
Christiane Buisseret (Association Belge des Professeurs de français)
Benjamin Heyden (Commission européenne, terminologie)

Un représentant de l'Académie Royale de langue et littérature françaises

-1 représentant de l'Académie Royale de langue et littérature
Marc Wilmet (Université Libre de Bruxelles)

Un représentant des langues régionales

Aucun candidat

Quatre représentants des tendances idéologiques et philosophiques

Philippe Charlier (parlementaire)
Anne Dister (UCL sociolinguistique)
Christophe Verbist (juriste-Commission permanente de contrôle linguistique)
Bernard Harmegnies (Université de Mons Hainaut, psycholinguistique)

Le Conseil compte également **plusieurs membres de droit** avec voix consultative seulement, représentant:

Alain Verhaagen, responsable du Département francophonie auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles International)
Robert Bernard, inspecteur de français de l'enseignement secondaire
Aucun Inspecteur du fondamental

Une Secrétaire : Nathalie Marchal, Directrice du Service de la langue française

Une représentante du Ministère de la FWB, Direction générale de la Culture :

Martine Garsou, Directrice générale adjointe au Service général des Lettres, Livre et Langues

Le Conseil nomme un **Bureau** en son sein qui a pour mission de

1. préparer l'ordre du jour;
2. préparer la réunion de l'Instance ;
3. répondre à toute demande urgente qui ne pourrait être traitée par le Conseil.
4. coordonner les actions des commissions sur 3 points :
 - Leur mission d'explicitation systématique de la demande sociale ;
 - Leur mission d'étudier comment travailler les opinions ;
 - Leur mission d'évaluer le suivi des avis.

Pour tout dossier dont il se saisit ou dont il est saisi, le Conseil forme en son sein une **Commission**, qui a pour tâche d'instruire ce dossier.

Le secrétariat du Conseil, en ce compris l'organisation des réunions, la rédaction des procès-verbaux, le suivi des dossiers est assuré par le **Service de la langue française**.

Il est composé de

Nathalie Marchal, Directrice du Service de la langue française et Secrétaire du Conseil,
Marie Belina-Podgaetsky, Chargée de missions, Linguiste et Terminologue.
Monique Hepner, Détachée pédagogique chargée de missions
Delphine Close, Adjointe.

Outre ses tâches et ses initiatives propres, le Service participe activement aux réunions et est chargé de la mise en œuvre des propositions du Conseil, après décision de la Ministre.

3. REUNIONS

Au cours de l'exercice 2013,

– le Conseil s'est réuni quatre fois en séance plénière aux dates suivantes : 21/3 , 25/6 , 9/10 , 11/12 ;

— le Bureau s'est réuni quatre fois aux dates suivantes : 20/2 , 14/5 , 23/9 , 29/11 ;

— la Commission « Réformes » s'est réunie 7 fois aux dates suivantes : 27/2 , 26/3 , 22/4 , 14/5 , 29/5 , 17/6 , 30/9 ;

— la Commission « Terminologie » s'est réunie 3 fois aux dates suivantes : 29/1 , 13/6 , 25/9 ;

— la Commission « Lisibilité » s'est réunie 2 fois aux dates suivantes : 5/2 , 25/3 ;

— La Commission « Politique linguistique générale » s'est réunie 2 fois aux dates suivantes : 5/2 , 11/6 ;

— La Commission " Terminologie de l' édition numérique" s'est réunie 7 fois aux dates suivantes : 7/2 , 5/3 , 18/4 , 15/5 , 1/10 , 13/11 , 17/12 ;

Enfin, dans le cadre de la collaboration entre les pays de « français, langue maternelle », le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique ont organisé la réunion annuelle des organismes linguistiques de France, de Suisse romande, du Québec et de la Fédération Wallonie, avec la participation de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Celle-ci s'est tenue le 20 novembre à Bruxelles et s'est prolongée le 22 novembre après-midi par une séance de prise de décisions. Elle a été suivie par le colloque international des 21 et 22 novembre 2013, traditionnellement organisé par les pays partenaires dans ce cadre, et qui portait en 2013 sur le thème « Pour un français convivial, s'approprier la langue » (voir le point 5). Il faut donc ajouter à ce relevé les réunions du comité scientifique du colloque, constitué de membres du Conseil et du Service de la langue française :

—Ce Comité scientifique "OPALE 2013" s'est réuni 4 fois aux dates suivantes : 19/8 , 23/9 , 20/11 , 22/11 ;

Cet inventaire conduit à un total de 33 réunions, à quoi s'ajoutent plusieurs réunions techniques ou de contact tenues par des membres du Conseil tantôt avec l'administration tantôt avec le cabinet de la Ministre de tutelle.

2. PRINCIPAUX CHANTIERS 2013

1. Faciliter l'accès à l'écrit

(1) En préparant une rationalisation de la langue écrite

Depuis plusieurs années, la Commission « Réformes » (anciennement commission « Orthographe ») étudie certains aspects de notre orthographe grammaticale : une rationalisation accrue de celle-ci pourrait apporter à l'utilisateur des bénéfices plus larges que des aménagements locaux du lexique. La commission a notamment travaillé sur l'accord du participe passé, le pluriel des noms composés, les divergences entre participe présent et adjectif verbal, la morphologie verbale...

Dans le courant de l'année 2013, la Commission a finalisé deux notes portant respectivement sur l'accord du participe passé et sur la morphologie verbale (**ANNEXE 1 et ANNEXE 2**).

Elle a également entamé une réflexion sur la création d'une commission internationale relative à la modernisation du français.

(2) En incitant à améliorer la lisibilité des textes publics

Aux initiatives déjà prises dans ce domaine par la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur instigation (publication de plusieurs ouvrages, formations proposées au personnel), le SLF et le CLFPL souhaitent que soit ajoutée l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne. Un avis avait été rendu par le Conseil en 2011 à ce sujet. (www.languefrancaise.cfwb.be)

Dans le courant 2013, la commission « Lisibilité » s'est réunie pour dégager les principes généraux et établir une grille d'évaluation des textes. Un projet relatif à une première édition de ce prix a été déposé auprès du Secrétaire général de la FWB pour accord. Il concerne les documents factitifs (documents explicatifs de procédures, qui « font faire ») produits par la FWB dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, de la santé préventive, principales compétences constitutionnellement dévolues aux « Communautés ». Il a semblé important en effet pour les premières éditions de ce prix, que le ministère, organisateur de ce prix, « balaie devant sa porte », avant d'aborder les documents factitifs produits par des structures extérieures, comme par exemple les hôpitaux,

les banques, les autres niveaux de pouvoir. L'objectif de ce prix ne serait pas au premier chef de rendre plus clairs ces documents en particulier, mais de rendre un maximum de personnes conscientes qu'il est possible d'améliorer la communication avec les citoyens.

2. Rendre la langue performante

Jusqu'en 2008, le travail terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles se faisait en étroite collaboration avec la France au rythme des parutions des termes recommandés au Journal Officiel et publiés sur *Franceterme*, la banque de données terminologique française. Depuis un avis du Conseil émis en 2008 sur la politique terminologique (www.languefrancaise.cfwb.be), les domaines traités en Fédération Wallonie-Bruxelles sont davantage axés sur les besoins propres à ses citoyens.

D'un point de vue méthodologique, c'est le Service de la langue française (plus spécifiquement sa terminologie) qui coordonne le travail de recherche en collaboration avec des experts-matière et avec des centres de recherches terminologiques extérieurs.

La commission Terminologie participe au comité d'accompagnement de la recherche, et se prononce tant sur la sélection des termes candidats que sur l'adoption finale des termes et des définitions recommandés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces termes et définitions recommandés sont ensuite publiés dans la banque de données terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles *Belterme*. (www.languefrancaise.cfwb.be)

Dans le courant 2013, les travaux ont principalement porté sur une recherche terminologique dans le domaine de l'édition numérique, lancée fin 2011. À la différence des domaines de la simplification administrative, de l'audit et de la qualité quadrillés lors des recherches précédentes, le champ de l'édition numérique est plus difficile à circonscrire et requiert de nombreux experts venant du monde éditorial dont les avis sont très contrastés et la disponibilité limitée. La collection des termes recommandés de l'édition numérique, qui pour ces raisons a pris plus de temps que prévu, devrait être publiée en septembre 2014.

Le Conseil a adopté un avis de politique terminologique en sa séance plénière du 9 octobre 2013 (**ANNEXE 3**). Il vise principalement à renforcer la coopération nationale et internationale en la matière et à légiférer, afin de légitimer les listes de termes recommandés et de rendre la terminologie élaborée obligatoire dans les administrations publiques (à l'instar du projet de décret sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre, déposé en 2011).

Dans le courant 2013, le Conseil a également interpellé le cabinet de la ministre de tutelle relativement à ce projet de décret. Visant à modifier et clarifier le décret de 1993, cette proposition de 2011 est en effet jusqu'ici restée sans suite.

3. S'approprier la langue

Une politique linguistique ne peut être élaborée sans qu'elle vise aussi à agir sur le rapport que l'utilisateur entretient avec sa langue. Il s'agit de lui faire comprendre que le français peut être pour lui un instrument de promotion mais aussi outil d'épanouissement personnel, instrument de découverte et de créativité ensuite, source de plaisir enfin (ce qu'on se garde de lui dire, en lui tenant le plus souvent, à propos de sa langue, un discours punitif).

La dimension d'« appropriation » de la langue constitue donc un axe majeur de la politique linguistique publique. Cette appropriation touche par ailleurs également à des enjeux identitaires profonds, lorsqu'il s'agit des populations dont le français n'est pas la langue maternelle. Pour ce public, le français n'a pas qu'une fonction instrumentale (comprendre des documents, remplir des formulaires, ...) : Il doit lui offrir la possibilité de se sentir appartenir à la société d'accueil et à ses valeurs, sans devoir pour autant renier ses attaches originelles.

On peut parvenir à ces objectifs par des opérations de sensibilisation à la langue et par des démarches pédagogiques développées ci-dessous. La mise en place de ces opérations incombe principalement à l'administration, qui peut compter sur le Conseil de la langue française pour certains aspects de ses actions.

(1) Opérations de sensibilisation à la langue

« La langue française en fête » figure parmi les opérations traditionnelles de sensibilisation à l'appropriation du français. Elle a cette année été mise en place du 16 au 24 mars 2013 par le Service de la langue française.

Le Conseil s'y est impliqué à travers l'allocution de sa vice-présidente, Marie-Louise Moreau, à l'occasion de la conférence de presse qui se tenait à Soignies, localité désignée comme « Ville des mots » et centre névralgique de la fête.

Dans le cadre de l'OPALE (réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistique, auquel le Conseil participe activement ; voir point 6 ci-dessous)), un thème a été défini et 10 mots ont été choisis en commun pour fêter la langue partout en Francophonie. En 2013, la semaine internationale de la langue française se déclinait autour du thème du français comme instrument au « service » des usagers (dans les domaines de la cohésion sociale, de l'économie, des sciences, etc.). Son utilité était illustrée par 10 mots puisés dans un vivier de termes étrangers empruntés au français pour exprimer ce service que notre langue rend aux locuteurs : *Voilà!, Bouquet, Cachet, Coup de foudre, Équipe, Savoir-faire, Unique, Vis-à-vis, Atelier, Protéger.*

Le président du Conseil est également intervenu pour inaugurer par une conférence le séminaire coorganisé à Molenbeek le 20 mars 2013 par le Service de la langue française, la Plateforme de développement de la lecture de la Ville de Liège et la Cellule de Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek. Ce colloque avait pour intitulé "Langue et migrants, favoriser l'appropriation du français par des pratiques culturelles". En effet, cette 18ème édition de « La langue française en fête » s'est également donné pour thème central les stratégies d'apprentissages du

français par les migrants. Dans le cadre du colloque, la Fédération Wallonie-Bruxelles valorisait les résultats de pratiques et activités culturelles existantes qui favorisent l'appropriation du français par tous. Le programme figure en **annexe 4** et la conférence inaugurale du président du Conseil en **annexe 5**. Dans la foulée, un ensemble d'articles ont été produits dans *l'Agenda interculturel* du Centre Bruxellois d'Actions interculturelles (CBAI) du mois de mai 2013.

(2) Opérations d'information

Publication

Dans le courant 2013, le Service de la langue française a sollicité deux experts pour rédiger un livret intitulé : « *Orthographe : qui a peur de la réforme ?* » : Marie-Louise Moreau (professeur de linguistique (UMH) et vice-présidente du Conseil) et Georges Legros (professeur de linguistique (FUNDP) et ex-membre du Conseil).

Cette publication montre en quoi l'orthographe française est inutilement difficile, et parfois incohérente. Chacun déplore le coût social de la baisse de sa maîtrise en faisant peser la faute sur l'utilisateur. Les auteurs proposent de procéder à une rationalisation périodique de l'orthographe, comme on l'a fait jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Cette publication peut être commandée au Service de la langue française via l'adresse : langue.francaise@cfwb.be

La Foire du livre de Bruxelles et le Salon de l'éducation de Charleroi 2013

À l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles en février 2013, le Service de la langue française a organisé une rencontre avec Marie-Louise Moreau et Georges Legros autour de la nouvelle publication « *Orthographe, qui a peur de la réforme ?* ».

À l'occasion du Salon de l'éducation, qui se déroulait du 17 au 21 octobre 2013, le Service de la langue française a organisé un programme de conférences spécifique pour la journée des enseignants. Il était principalement axé sur le coût social de la non-maîtrise du français. Il figure en **annexe 6**. Le Conseil de la langue française y était représenté par Georges Legros et Dan van Raemdonck (professeur de linguistique (ULB) et vice-président du Conseil)

4. Promouvoir le français à Bruxelles

Pendant « La langue française en fête » et dans les semaines qui ont suivi, la presse a commenté les résultats de l'étude « *Taalbarometer 3* », enquête sur l'emploi des langues à Bruxelles menée par la Vrije Universiteit Brussel (prof. Rudi Janssens) à la demande du Ministre de l'enseignement de la Communauté flamande Pascal Smet¹. Elle a notamment fait écho aux propos du ministre Smet, selon qui il y aurait

¹ Rudi Janssens, *Meertaligheid als cement van de stedelijke samenleving, een analyse van de brusselse taalsituatie op basis van taalbarometer 3* [littéralement : « Le multilinguisme comme ciment du vivre ensemble en ville, une analyse de la situation linguistique sur base du Baromètre des langues 3 »], Editions Brio-VUBpress, 2013.

un avantage à ce que l'anglais devienne langue commune à Bruxelles, dont il assurerait dès lors l'homogénéité.

Les chiffres de l'étude ont été examinés par la commission de politique linguistique générale du Conseil dans le courant 2013. Ils ne semblent globalement pas discutables : la connaissance exclusive du français diminue (on trouve donc le français davantage combiné à d'autres langues), de même que la connaissance exclusive du néerlandais. On note aussi, plus étonnamment, une diminution de l'anglais entre le Taalbarometer 2 (2007) et le Taalbarometer 3. Les résultats montrent également une croissance de l'usage de l'arabe (jusqu'à 17 %), mais ce chiffre semble scientifiquement plus sujet à caution, le questionnaire, rendant compte d'autoévaluations, étant axé sur une connaissance « bonne » à « excellente » incluant la langue écrite.

Au total, les chercheurs ne semblent pas remettre en cause le statut du français comme lingua franca à Bruxelles et continuent à ne considérer l'anglais que comme une langue de contact : c'est donc la réaction du ministre flamand qui questionne les organismes linguistiques de la FWB.

Une réflexion sur la mise en place d'un enseignement multilingue dans les écoles bruxelloises flamandes se mettrait également en route. On note cependant qu'aucun intérêt pour l'organisation d'un enseignement bilingue ne s'est jamais manifesté du côté flamand, alors que la FWB a, de son côté, légiféré en 2007 pour organiser l'enseignement en immersion sur tout son territoire. Et dans ce cadre, à Bruxelles, la FWB impose le binôme français-néerlandais dans les écoles (en Wallonie apparaissant aussi de nombreuses écoles en immersion français-anglais).

Le Conseil, instruit par sa commission de politique linguistique générale, a mis à l'étude un avis sur l'enseignement des langues à Bruxelles, à adopter en mars 2014.

5. Améliorer les outils de gestion linguistique

Pour optimiser son action, le Conseil a, à l'entame de sa nouvelle mandature, élaboré un plan de travail pour le quinquennat 2012-2017.

Ce plan confirme l'axe principal de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : celui qui veut que ladite politique soit autant un chapitre de la politique sociale générale, visant au développement et à l'autonomisation du citoyen, qu'un chapitre de la politique culturelle.

Il confirme encore certaines orientations prises par le précédent Conseil, comme le travail sur le corpus, en direction d'une meilleure appropriabilité de la langue. Mais il propose aussi des redéfinitions de la politique linguistique en matière d'immigration, de promotion et de développement du plurilinguisme (en ce compris la question de l'enseignement en immersion et celle de la présence d'autres langues dans ce cadre), d'ingénierie linguistique, de contacts entre le citoyen et les pouvoirs publics (administration, justice).

Il envisage également l'ouverture de nouveaux chantiers, comme la question des langues en milieu de travail (tout particulièrement les points qui concernent la promotion et la protection du travailleur), la formation et l'emploi), la politique scientifique (en termes de formation, d'échanges, de communication de résultats), la protection du consommateur et celle de l'utilisateur des services, le régime des langues dans la communication gouvernementale et l'espace public.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, le Conseil a mis sur pied une commission « Politique linguistique générale », dont le rôle est d'étudier la faisabilité de l'intervention du Conseil sur les terrains énumérés ci-dessus et de proposer des priorités d'action sur cette base. Comme on l'a vu avec l'exemple du français à Bruxelles (chapitre 4), cette commission a commencé à travailler dès 2013.

Le Conseil s'est aussi penché, en 2013 sur les modalités de la communication de son bilan annuel, qui doit règlementairement faire l'objet d'un débat public. La nature de la politique linguistique fait qu'aucun espace professionnel ne s'offre naturellement comme réceptacle à cette information, et que le débat traditionnellement tenu lors de la Foire du Livre n'atteint que partiellement les objectifs visés.

6. Coopération internationale

(1) OPALE

OPALE, réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement linguistiques (Suisse romande, Québec, France, OIF et Fédération Wallonie-Bruxelles), a tenu sa réunion annuelle de concertation les 20 et 22 novembre à Bruxelles. Comme à l'habitude, la rencontre était complétée par un séminaire, cette année consacré au thème « Pour un français convivial, s'approprier la langue », qui s'est déroulé les 21 et 22 novembre 2013 à la Maison de la Francité. Le Bureau du Conseil et le Service de la langue française constituaient les Comités scientifique et organisateur de la rencontre.

Le relevé des décisions de la réunion annuelle figure en **annexe 7** et le communiqué de presse et le programme du colloque figurent en **annexe 8**.

(2) Élargissement de la coopération internationale

Au début de sa mandature, le Conseil a formulé sa conviction que le maintien et la promotion de la langue française dans le monde seraient mieux assurés par la mise en place d'une concertation organisée et mandatée par la francophonie, du Nord et du Sud.

À l'instar de ce que l'on observe avec les organismes chargés des langues allemande, espagnole ou encore néerlandaise, cette concertation pourrait prendre la forme d'une instance interétatique chargée d'observer les évolutions de la langue française et de les accompagner en proposant les aménagements souhaitables. Le Conseil élaborera des propositions en ce sens à destination des

pouvoirs concernés via la Ministre en charge de la Culture. L'Organisation Internationale de la Francophonie pour laquelle le prochain gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait définir un nouveau cadre stratégique, pourrait jouer un rôle important dans ce projet.

Pour une réforme de l'accord du participe passé (PP)

1. Préliminaires

1.1. « Le PP 'participe' (le mot l'indique) des natures du verbe et de l'adjectif » (Wilmet, 2009 : 10). La complexité et la difficulté bien connues de ses règles d'accord tiennent à ce que, depuis leur codification par Clément Marot, celles-ci privilégient le côté adjectival du participe (qui varie en genre et en nombre), mais

- elles ne respectent pas complètement les règles générales de l'accord de l'adjectif, puisqu'elles varient notamment en fonction de l'ordre des éléments visés ;
- l'école n'a pas tiré les conséquences méthodologiques de ce choix de départ, puisque, pour désigner le donneur d'accord, elle s'ingénie à chercher, non le support du participe-adjectif, mais des fonctions syntaxiques (sujet ou complément d'objet direct) liées au verbe ;
- l'évolution de la langue a progressivement renforcé la valeur verbale de certains emplois du PP, mettant ainsi en porte-à-faux, pour eux, des règles d'accord fondées sur leur origine adjectivale.

1.2. Pour remédier efficacement aux difficultés actuelles, une réforme devrait

- tenter de régler l'ensemble du problème de l'accord du PP, car les usagers ne verront d'intérêt à cette réforme que s'ils en tirent un bénéfice important. Il ne peut dès lors être question de se contenter de régler quelques cas marginaux.
- conformer autant que possible ses propositions aux tendances que manifestent les usages actuels, écrits et oraux, de façon à ne pas aller à l'encontre du sentiment linguistique spontané de l'utilisateur.
- non seulement rationaliser les discours décrivant les pratiques régulières existantes, mais également réformer certaines pratiques.
- concevoir ses propositions dans la logique de la mécanique générale de l'accord : un apport (adjectif ou verbe, dont le PP est une forme) s'accorde avec le mot auquel il se rapporte, son support. Cette position permet de se dispenser de recourir aux notions de *sujet* ou de *C.O.D.* (où serait le sujet dans *Soyez **parties** pour 5 heures* ou *Je leur ai demandé d'être **parties** pour 5 heures ?*).
- conformer autant que possible ses propositions aux logiques grammaticales à l'œuvre dans les deux champs plus larges dont relève le PP (champs adjectival et verbal), de façon à accroître leur intelligibilité pour l'utilisateur et à pouvoir fonder en raison grammaticale lesdites propositions ;
- formuler ses règles en tenant compte des types d'apprentissage, par la forme et/ou par le sens, à l'œuvre dans l'enseignement.

2. Règles proposées

1°) Le PP dit « employé seul », au sens de 'sans auxiliaire', s'accorde avec son support.

On trouve le support du PP à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

2°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Pour le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (non pronominal) la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* ». Pour le PP des verbes pronominaux, la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène pas de support du verbe et le PP reste inchangé. C'est le cas pour le PP des verbes en tournure impersonnelle :

Il est tombé des cordes. * *Qui ou qu'est-ce qui est tombé des cordes ?* Pas de support, donc PP inchangé.

Il s'est construit de nombreux bâtiments (en lecture impersonnelle). * *Qui ou qu'est-ce qui s'est construit de nombreux bâtiments ?* Pas de support, donc PP inchangé.

3°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est invariable.

3. Fondements théoriques

« L'accord est le mécanisme, agissant tant à l'oral qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite » (Van Raemdonck, 2011 : 339).

L'accord du PP doit donc être envisagé dans la logique générale de l'accord à l'œuvre dans notre langue : un apport s'accorde avec son support.

Le PP peut avoir des emplois adjectivaux, lorsqu'il est employé sans auxiliaire. Dans ce cas, il sera recommandé d'accorder le PP comme on le ferait pour un adjectif, c'est-à-dire avec son support.

Le PP peut avoir des emplois verbaux quand, conjugué avec un auxiliaire, il intègre une forme verbale. Comme tel, il fait donc partie intégrante de la forme verbale qu'il n'y a plus lieu d'analyser. Pour les formes verbales composées, on assiste à un phénomène équivalent à celui observé dans le cas des noms composés, pour lesquels la tendance est de ne plus analyser le nom dans ses composantes mais bien de voir qu'il fonctionne dans sa globalité comme un nom simple. Dès lors, pour autant qu'il n'y ait pas de contre-indication (voir ci-dessous l'accord du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*), le PP s'accordera, comme le reste de la forme verbale, avec le support du verbe envisagé globalement.

Envisager l'emploi verbal du PP et donc son accord avec le support du verbe rompt avec la tradition qui, malgré une description erratique des règles, semble avoir toujours cherché à accorder le PP avec son support propre, comme si elle l'analysait toujours comme un adjectif, quel que soit son degré d'intégration dans une forme verbale.

3.1. PP dit « employé seul », c'est-à-dire sans auxiliaire

Lorsqu'il est employé sans auxiliaire, le PP est nettement à dominante adjectivale. En bonne logique grammaticale, il devrait donc s'accorder, comme un simple adjectif, en genre et en nombre avec son support (que l'on trouve à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' ?* »), complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Cependant, si l'utilisateur lui donne la valeur (et le fonctionnement) d'un adverbe, d'une préposition ou d'une phrase tronquée, le PP reste invariable : ***Ci-joint***, *les pièces demandées* ; *Vous trouverez (ci-joint) les pièces décisives (ci-joint)* ; ***Passé*** la barrière,... ; ***Vu*** les qualités du candidat,... ; ***Fini***, les vacances !

Nous proposons pour l'accord du PP employé sans auxiliaire la règle suivante :

Le PP dit « employé seul », c'est-à-dire sans auxiliaire, s'accorde avec son support.

3.2. PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*

Lorsque le PP se combine avec l'auxiliaire *avoir* pour former un temps composé du verbe, « la nature adjectivale cède la primauté à la nature verbale » (Wilmet, 2009 : 10) : *J'ai mangé une pomme* s'inscrit dans la série *Je mange, Je mangeais, Je mangerai... une pomme*. En effet, « La tendance historique du français, qui accepte de moins en moins d'éléments entre l'auxiliaire et l'auxilié (...) est de les souder en une forme verbale unitaire, diminuant de la sorte l'indépendance du PP et brouillant son fonctionnement en tant qu'adjectif »

(Wilmet, 2009 : 22). Pourquoi dès lors s'obstiner à vouloir lui faire suivre (avec quelques caprices !) les règles d'accord de l'adjectif ?

Ce n'est donc pas (seulement) par ignorance, ou laxisme, que les usages contemporains – l'oral mais aussi, de plus en plus, l'écrit – multiplient les exemples de PP avec *avoir* non accordés. Au contraire, le moment semble venu de leur emboîter le pas en proposant une réforme simple, rationnelle et grammaticalement justifiée.

Si auxiliaire *avoir* il y a, le PP est donc inscrit dans une forme verbale, et peut dès lors ne plus être analysé en tant que PP en emploi adjectival. Le traitement de la forme verbale est uniforme dès lors que son unité synthétique prime sur son appréhension analytique. En conséquence, le PP devrait pouvoir s'accorder, dans le cadre global de la forme verbale qu'il a intégrée, avec le support du verbe.

Cependant, à l'inverse de ce que l'on observe avec le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (voir ci-dessous), le support du verbe considéré dans sa globalité n'est généralement pas le même que celui du PP envisagé de manière autonome. Accorder le PP avec le support du verbe apparaîtrait constamment en contradiction avec une analyse par le sens, ce qui est cognitivement coûteux. En outre, le genre n'étant pas une catégorie verbale, la variation en genre ne semble pas indispensable. C'est la raison pour laquelle l'invariabilité convient mieux pour ces cas. Par ailleurs, nous rendons compte de la sorte des usages actuels.

Nous proposons pour l'accord du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* la règle suivante :

Le PP conjugué avec l'auxiliaire <i>avoir</i> est invariable.
--

3.3. PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux)

La question est plus délicate pour le PP employé avec *être*.

Le PP a-t-il la même dominante adjectivale dans *Marie est morte hier à midi* (où le PP est inscrit dans une forme verbale, passé composé, avec auxiliaire *être*) que dans *La plomberie sera réparée demain par un spécialiste* (où le PP est inscrit dans une construction passive, avec un fonctionnement proche de l'attribut du sujet) ou dans *Marie est morte, La plomberie est réparée* (où il apparaît comme un attribut lié au sujet par le verbe copule : comp. *Marie est vivante, La plomberie est solide*) ? On peut en douter : les derniers emplois (construction passive et attribut avec copule) correspondent en fait à des emplois adjectivaux du PP, et donc à des emplois de PP sans auxiliaire (ces PP sont en outre pronominalisables, ce qui confirme leur autonomie comme terme de la phrase et leur non-inscription dans une forme verbale) ; le premier (forme verbale avec auxiliaire *être*) correspond à un emploi verbal (ce PP n'est en outre pas pronominalisable, ce qui confirme son absence d'autonomie et son inscription dans la forme verbale).

Si auxiliaire *être* il y a, le PP est donc inscrit dans une forme verbale, et peut dès lors ne plus être analysé en tant que PP en emploi adjectival. Le cas rejoint le PP employé avec *avoir* (voir justification théorique ci-dessus). Et le traitement est uniforme dès lors que l'unité synthétique de la forme verbale prime sur son appréhension analytique.

On aurait pu envisager une invariabilité du PP, fondée de la même manière que celle du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. Or on observe que l'usage actuel ne semble guère s'encombrer de telles distinctions d'emplois de *être* et que l'accord du PP reste de règle. Et il n'y a évidemment aucune raison de prétendre réformer un usage aussi bien établi, même à l'oral.

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux), en emploi verbal donc, s'accorde toujours, du fait sans doute de la proximité et de l'analogie avec les cas d'emplois

adjectivaux vus ci-dessus (construction passive et attribut avec copule) ou de la valeur syncrétique de l'auxiliaire *être* dans les temps composés. Cette analogie est renforcée par le fait que le support du verbe (en lecture synthétique d'emploi verbal) est le même que le support du PP (en lecture analytique d'emploi adjectival). L'accord du verbe (en ce compris le PP) avec son support ne heurte donc guère, ni le sens synthétique, ni le sens analytique. Le verbe dans son ensemble (PP compris) devra s'accorder avec son support. Et le PP prendra dès lors les marques du support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui* 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ? » complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...). Plus spécifiquement, pour ces cas, la question devient « *Qui ou qu'est-ce qui est* 'PP' + compléments éventuels du verbe ? »

La situation est à l'inverse de celle du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, dans laquelle le support du verbe considéré dans sa globalité n'est généralement pas le même que celui du PP envisagé de manière autonome. C'est la raison pour laquelle l'invariabilité convient mieux pour ces cas-là.

Le problème se pose pour les PP de verbes en construction impersonnelle². Dans *Il est tombé des cordes*, *cordes* pourrait être identifié comme support du PP ; or l'accord ne se fait pas. Le problème pourrait être résolu par la proposition d'accorder le PP avec le support du verbe, ce qui se justifie vu que le PP est en emploi verbal dans une forme considérée comme unitaire. Si l'on pose la question « *Qui ou qu'est-ce qui* 'groupe verbal' ? », qui doit permettre d'identifier le support du verbe, cela produit un énoncé agrammatical, qui ne ramène dès lors aucun support : *« *Qui ou qu'est-ce qui est tombé des cordes* ? ». Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène en fait pas de support du verbe et le PP reste dès lors inchangé.

Nous proposons dès lors la formulation suivante pour la règle :

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux) s'accorde avec le support du verbe.

Cette proposition pourra être généralisée au PP des verbes pronominaux (voir ci-dessous).

3.4. PP des verbes pronominaux

À la voix pronominale, l'indépendance des éléments est encore moindre : l'auxiliaire est fixé (*être*) et le pronom *se* est parfois persistant, non analysable. Par ailleurs, il ne s'agit plus de la même structure diathétique, ce qui implique des liens davantage resserrés entre les éléments. Dès lors, indépendamment même de la caducité ou analysabilité du pronom, on peut considérer que l'on a affaire à une seule forme verbale qui doit être traitée comme telle : l'accord de la forme verbale se fait avec son support. Le PP intégré réagira de même : l'accord se fera donc avec le support du verbe (global).

Cela se fait d'autant plus facilement que le support du verbe correspond au support du PP pris analytiquement (comme pour le PP conjugué avec *être* (hors pronominaux)). De même, cette option permet de fournir un fondement théorique à la règle actuelle qui demande un accord avec le support du verbe pour la plupart des PP des verbes pronominaux à *se* persistant, non analysable : en l'absence de support propre au PP pris isolément dans *Elles se sont abstenues de répondre* (la question **Qui ou qu'est-ce qui est*

² La structure de la voix impersonnelle est particulière, qui modifie les rapports entre les éléments de la phrase : c'est la seule voix où le thème n'est pas en position de sujet grammatical ; il est rejeté dans la zone rhématique.

abstenu ? est agrammaticale et ne permet pas d'identifier un support au PP pris isolément), et dans la mesure où ces pronominaux correspondent au stade le plus avancé de figement de forme verbale, le PP, intégré dans la forme verbale, s'accordera bien avec le support du verbe global.

Des écueils se présentent quand les supports respectivement du PP et du verbe diffèrent (notamment pour des PP à *se* caduc, analysable). Pour autant, la prise en considération de la forme verbale unitaire incite à la non-analyse de la forme, et à l'accord avec le support du verbe global. Cette solution permet de rendre compte de la tendance qu'ont certains usagers d'accorder systématiquement ces PP avec le support du verbe (*Elle se sont succédées, Elles se sont permises un écart*).

On ne comptera néanmoins pas comme faute le non-accord du PP des verbes pronominaux dans les cas où l'utilisateur, se référant à la règle générale de l'accord d'un apport avec son support, ne peut se résoudre à reconnaître le support du verbe comme support du PP³, du fait de l'analyse qu'il pratiquerait. Il rejoindrait ainsi l'invariabilité dorénavant de mise pour le PP conjugué avec avoir. Cette possibilité s'éteindrait avec le temps.

Une telle solution permet d'unifier l'accord de tous les PP de verbes pronominaux avec les PP conjugués avec *être* (sur la base de l'emploi verbal dans une forme unitaire), tout en gardant la même considération que pour le PP conjugué avec *avoir*. La différence de traitement (accord avec le support du verbe pour ceux-là, invariabilité pour celui-ci) viendrait de la proximité et dès lors de l'analogie des premiers avec les emplois purement adjectivaux (sans auxiliaire).

Dès lors, nous proposons que le PP des verbes pronominaux s'accorde avec le support du verbe, que l'on trouve à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* ». Plus spécifiquement, pour ces cas, la question devient « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Le problème qui se posait pour les PP de verbes en construction impersonnelle pourrait être résolu par cette proposition d'accord avec le support du verbe. Dans une lecture impersonnelle de *Il s'est construit de nombreux bâtiments*, *bâtiments* aurait pu être identifié comme support ; or l'accord ne se fait pas. Si l'on pose la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' ?* », qui doit permettre d'identifier le support du verbe, cela produit, en lecture impersonnelle, un énoncé agrammatical, qui ne ramène dès lors aucun support : *« *Qui ou qu'est-ce qui s'est construit de nombreux bâtiments ?* ». Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène en fait pas de support du verbe et le PP reste dès lors inchangé.

Nous proposons pour l'accord du PP des verbes pronominaux la règle suivante :

Le PP des verbes pronominaux s'accorde avec le support du verbe.

³ Par exemple, dans les cas suivants : *Elles se sont succédé ; Elles se sont permis un écart ; Elle se sont dit bonjour*.

La généralisation à l'accord de tous les PP employés avec *être* donne la règle suivante :

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Pour le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (non pronominal) la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* ». Pour le PP des verbes pronominaux, la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Pour le Conseil⁴,

Dan Van Raemdonck, 13-06-2013

(à partir de Georges Legros, 28-05-2010)

Références citées

VAN RAEMDONCK Dan, avec DETAILLE Marie et la collaboration de MEINERTZHAGEN Lionel (2011), *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

WILMET Marc (2009). « L'accord du participe passé. Projet de réforme » dans DISTER Anne *et al.*, *Penser l'orthographe de demain*, Paris, CILF, p. 8-34.

⁴ La commission du Conseil (Commission Réformes) qui a participé à la rédaction de la présente note de réflexion était composée de Mmes et MM. Robert BERNARD, Christiane BUISSERET, Anne DISTER, Marie-Louise MOREAU, Dan VAN RAEMDONCK (Président) et Marc WILMET. Ce dernier, tout en partageant les objectifs de la commission, déclare ne pouvoir se rallier ni à la formulation des règles proposées au § 2, ni aux fondements théoriques qui concernent en particulier les verbes pronominaux au § 3.4. Le Conseil constate que, par des voix distinctes, la majorité et la minorité aboutissent à des propositions pratiques convergentes.

Vers une rationalisation de la morphologie verbale

La morphologie du verbe, particulièrement complexe à l'oral, ne l'est pas moins à l'écrit. Le guide Bescherelle (*La conjugaison pour tous*) ne distingue-t-il pas 104 patrons différents ? La commission est d'avis que certains secteurs pourraient connaître une rationalisation intéressante, qui ne remette pas en cause les grands principes de l'économie générale du système, notamment la distinction des marques personnelles.

La commission précédente et celle qui est actuellement en fonction ont travaillé sur les points suivants.

1. Finales en *-s* ou en *-x*

La commission s'est unanimement prononcée en faveur de l'abandon, au profit de la finale en *-s*, des marques personnelles actuellement en *-x* (*je peus, tu vaus, prévaus-toi...*).

2. Impératif 2^e p.s.

Elle a préconisé unanimement la généralisation du *-s* au singulier de l'impératif : *chantes, cueilles, vas...*

3. Indicatif présent des verbes en *-re* ou *-ir*

Les formes du présent soulèvent des difficultés particulières :

- La norme actuelle réserve des sorts différents à la consonne finale du radical à l'infinitif, sans correspondant oral à ce temps. Parfois, cette consonne est maintenue (*je mets, je mouds, je vaincs*, p.ex.), parfois, elle ne l'est pas (*je mens, je résous, je vis...*) ;
- Les formes de la 3^e p.s. connaissent des terminaisons différentes. Certaines se terminent par *-d* (*il attend, perd, prend, tond...*), d'autres par *-t* (*il craint, croit, fait, ment, met, peint, rompt, vit...*), d'autres encore ne comportent pas de marque interprétable comme une désinence personnelle (*il vainc* et apparentés).

Tous les membres de la commission sont d'avis qu'il faudrait mettre en œuvre des principes plus généraux, plus systématiques que les actuels.

Solutions envisageables

1. Systématiser la suppression de la consonne muette ET adopter, pour les désinences personnelles du présent, le paradigme *-s, -s, -t* (=> *je prens, tu prens, il prent*).
2. Systématiser le maintien de la consonne muette (=> *j'absouds, je crainds, j'accrois, je vivs...*) ET adopter le même paradigme qu'en 1 pour les finales personnelles, tout en considérant que les suites *-dt* sont ramenées à *-d* (*je crainds, tu crainds, il craind*).
3. Conditionner le maintien de la consonne muette à sa présence dans d'autres formes conjuguées, la supprimer autrement : *je crains, je cous* (parce que *nous craignons, nous cousons*), *je défends, je mords* (parce que *nous défendons, nous mordons*). La règle ne concernerait que les verbes en *-dre* et *-tre*, le cas des unités en *-cre* (*vaincre* et composés) et *-pre* (*rompre* et composés) devant être réglé indépendamment.

Choix de la commission : La commission penche, à l'unanimité moins une voix, pour la première de ces trois solutions.

4. Verbes en *-guer*

Ces verbes⁵ gardent leur *u* dans toute leur conjugaison, même devant *a* et *o* (*fatiguons, fatiguant*), en contradiction avec les règles phonographémiques appliquées dans le reste du système⁶. Pour d'autres verbes, l'écrit connaît pourtant des ajustements en fonction de l'environnement des graphèmes : *efface, effaçons ; fustignons, fustigeons ; croit, croyons ; vaincre, vainquent*, p.ex.

Solutions envisageables

1. On considère les radicaux oraux de ces verbes, et on leur applique la règle qui transcrit /g/ par *gu* devant *e* et *i*, par *g* devant *a* et *o* : *tu fatigues, vous fatiguez, je fatigais, nous fatignons* (comme *guerre, guitare, gare, gorille*). La solution a également l'avantage de mettre fin aux difficultés résultant de la coexistence de certains participes présents avec les adjectifs verbaux (*fatigant* VS *fatigant*, *intrigant* VS *intrigant*, etc.).
2. On identifie le radical écrit de *fatiguer* comme étant *fatigu-*, on pense important de garder l'unicité du radical et on ne réforme pas cette catégorie.

Choix de la commission : À l'unanimité moins une voix, la commission fait sienne la première proposition.

5. Verbes en *-yer*

Ils se répartissent en trois groupes, selon le traitement réservé au *y* devant un *-e* muet :

- *ayer* : *i* ou *y* (*paie* ou *paye ; essaiera* ou *essayera*) ; sauf *bayer* : toujours *y* ;
- *oyer, -uyer* : toujours *i* (*noie, noierons ; essuie, essuierait*) ;
- *eyer* : toujours *y* (*grasseye, volleyera*) dans certains ouvrages (dont *BU*), choix entre *i* ou *y* dans d'autres.

Le traitement doit tenir compte en outre des verbes en *-raire* (*que j'extraie/extraye*), aux verbes de type *croire* (*je crois, que je croie*) et *fuir* (*je fuis, que je fuie*).

Solutions envisageables

1. Accepter toujours *i*. Si la solution du *i* systématique (devant *e* muet) se heurte à l'argument qu'on prononce /j/ dans les V en *-eyer* (peu nombreux et peu fréquents), on pourrait proposer de les écrire avec *-eiller*. On rencontre d'ailleurs déjà *faseyer* ou *faseiller*⁷.
2. Laisser le choix entre *i* et *y* dans tous les cas.

Choix de la commission : À l'unanimité, la commission penche pour la première des solutions, qui n'apporte d'ailleurs de changement que dans la conjugaison de *bayer* et des verbes en *-eyer*.

6. Subjonctif présent de *avoir* et *être*

Au singulier du subjonctif présent, TOUS les verbes adoptent pour leur terminaison le paradigme *-e, -es, -e*. Deux séries s'écartent cependant de cette régularité :

- *Je sois, tu sois, il soit*
- *J'aie, tu aies, il ait*

NB : La forme normée, sans yod, et la forme non normée, avec yod, coexistent pour *avoir* et *être*. Leur graphie différenciée a peut-être réduit la variation pour *être*, mais ne l'a pas éliminée.

Solutions envisageables

1. Aligner *avoir* et *être* sur les autres verbes :
=> *je soie, tu soies, il soie*

⁵ La catégorie comprend une soixantaine de verbes. En cas d'adoption de la solution préconisée, cinq paires d'adjectif verbaux et participes présents en /gâ/ auraient la même forme : *divagant, fatigant, intrigant, navigant, zigzagent*.

⁶ Sauf *aiguade, aiguail* et *baguage* (le dérivé de *baguer*) et certains gentilés (*Camarguais*, p. ex.).

⁷ Le yod n'est pas systématiquement transcrit : *oublions, publiâmes, replia ; crions, prier, rapatriez...*

=> *j'aie, tu aies, il aie.*

2. Laisser intacte la première série, mais tendre à la régularisation de la deuxième en permettant les deux formes *il ait* et *il aie*.

Choix de la commission : Vu la fréquence de ces verbes, la commission, unanime, craint de trop vives résistances en cas de réforme radicale ; elle préconise une mesure transitoire, en adoptant la deuxième solution.

7. Verbes en *-eler* ou *-eter* (*appeler, fureter ...*)

Les rectifications de 1990 préconisent de renoncer au doublement du *l* ou du *t*, et d'écrire ces verbes avec *è* lorsque le *l* ou le *t* sont suivis d'un *e* muet. Elles maintiennent cependant les formes avec *ll* et *tt* pour les verbes les plus fréquents : *appeler, interpeler, rappeler ; jeter, interjeter, projeter, rejeter*.

Proposition de la commission : Généraliser la règle de 1990 à tous les cas (les alignant ainsi sur les verbes en *-ener, -emer, -ever...* : *je promène, elle sèmera, tu lèverais...*).

8. Le cas de *asseoir* (*asseoir*)

Le maintien du *d* dans les formes *j'assieds, tu assieds il assied* paraît difficile à justifier. On rencontre cependant une difficulté dans le traitement de la désinence personnelle.

Solutions envisageables

1. On applique le paradigme *-s, -s, -t* : => *j'assiés, tu assiés, il assiét.*

La solution se heurte au problème que le système ne connaît pas la suite *ét* en finale de mot.

2. => *j'assié, tu assiés, il assié*

3. => *j'assiés, tu assiés, il assié.*

Choix de la commission : Devant l'absence de solution vraiment satisfaisante, la commission préfère ne pas proposer de réforme sur ce point.

**Conseil de la langue française
et de la politique linguistique**

Avis sur la politique terminologique

Préambule

La **terminologie** est une discipline qui vise, au moyen de méthodes et de techniques appropriées, à organiser les connaissances propres à un domaine spécialisé et à établir l'ensemble de termes qui désignent ces connaissances.

De manière générale, la terminologie joue donc un rôle important dès lors qu'il s'agit de faciliter l'accès aux connaissances et de répondre aux besoins de communication à différents niveaux. Offrant à cet égard les moyens de s'informer, de se former et de s'exprimer, elle participe au renforcement de l'autonomie de l'ensemble des citoyens.

Utilisée à des fins de normalisation, elle sert également à l'optimisation de la communication technique entre spécialistes d'un domaine.

Articulée à la politique linguistique, la terminologie est également un outil qui permet d'actualiser, de consolider et d'étendre l'usage d'une langue, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques.

De même, en particulier dans des pays comme la Belgique où le plurilinguisme est un fait à la fois social et institutionnel, elle joue un rôle fondamental, aux côtés de la traduction et de l'interprétariat, dans les échanges et la compréhension interlinguistiques.

L'activité terminologique menée en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 1985 a pour objectif premier de mettre à disposition de tous les citoyens des corpus de termes et de définitions – des terminologies – qui expriment les réalités et les notions du monde contemporain de manière claire et précise, sur des sujets divers et dans des domaines d'activité variés.

Elle vise également à mettre à la disposition des administrations et des administrés un corpus cohérent et dépourvu d'ambiguïtés de termes et de définitions relevant du champ de leurs compétences particulières.

Si ces travaux terminologiques se veulent avant tout descriptifs, ils peuvent, à l'initiative du gouvernement ou du parlement, s'orienter vers une normalisation, au moins pour ce qui concerne l'usage des terminologies produites au sein des administrations publiques et des organismes qui leur sont liés.

Dans tous les cas cependant, l'activité terminologique restera nécessairement ouverte aux évolutions et en particulier aux néologismes.

Avis

Le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique

Considérant

- que dans sa réflexion il a déjà produit plusieurs avis portant sur la politique terminologique ou sur le cadre général de sa mise en œuvre, en particulier :
 - l’avis, adopté le 27 mai 2008, qui réorientait la politique terminologique en fonction des besoins propres aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - l’avis, adopté le 18 juin 2009, relatif à la mise sur pied de synergies entre niveaux de pouvoir en matière de politique linguistique
 - l’avis, adopté le 29 septembre 2011, sur la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- que l’orientation nouvelle proposée dans l’avis du 27 mai 2008 relatif à la politique terminologique a été effectivement adoptée par la Ministre de la Culture et, dans une large mesure, appliquée par l’Administration ;
- qu’en particulier la proposition de développer progressivement (selon un programme étalé sur cinq ans) un outil de gestion et de diffusion terminologique au sein du service de la Langue française a été partiellement concrétisée et les objectifs recommandés par le Conseil atteints d’une manière satisfaisante, en dépit de moyens relativement réduits ;
- que cet outil baptisé depuis lors BelTerme, banque terminologique quadrilingue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, met aujourd’hui à la disposition des administrations et des citoyens, outre un fonds de 3500 fiches terminologiques issu de onze années de collaboration étroite avec la France, des terminologies qui répondent davantage aux besoins des usagers de la FWB dans les domaines de l’audit, de la simplification administrative et du livre numérique ;
- qu’il y a cependant lieu d’amplifier cette politique, notamment en élargissant son champ d’action, en insistant davantage sur sa dimension citoyenne et sur son rôle d’appui pour d’autres politiques, en particulier celle de simplification administrative, en développant les synergies avec les autres niveaux de pouvoirs, en institutionnalisant les relations avec les services comparables à l’extérieur ;
- qu’il existe des besoins terminologiques et néologiques propres aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions wallonne et bruxelloise, voire des entités provinciales et communales qui en font partie, de même qu’à leurs administrations ;
- qu’il existe encore des données terminologiques et des lexiques dispersés qu’il conviendrait d’harmoniser dans un souci de cohérence et d’économie et, du point de vue de l’usager, de diffuser de manière centralisée via un guichet terminologique unique ;
- que cette harmonisation peut parfaitement s’inscrire dans l’actuelle recherche de synergies dans le domaine de la gouvernance informatique.

Propose à la Ministre de la Culture de poursuivre et d’amplifier la politique terminologique définie dans l’avis de 2008 selon les recommandations ci-après.

1. Instauration et renforcement des synergies

Pour offrir des garanties de fiabilité et d'adéquation aux besoins des usagers, de même que par souci d'efficacité, les travaux de terminologie nécessitent un degré élevé de concertation et de mutualisation des expertises et des ressources.

Le Conseil propose à la Ministre de la Culture d'inviter les autorités des différents niveaux de pouvoirs à s'associer structurellement à la politique terminologique, selon deux axes corrélés et complémentaires :

1.1. Enrichissement de la langue française

Les travaux terminologiques visent ici à encourager la diversité linguistique, à illustrer le potentiel créatif de la langue et à mieux outiller ses usagers pour exprimer et comprendre les connaissances spécialisées omniprésentes dans leur quotidien.

Cet axe de travail requiert des collaborations et une concertation internationales, qu'elles soient interétatiques, académiques ou professionnelles.

Le Conseil recommande que l'administration générale de la Culture conduise une réflexion stratégique, en collaboration notamment avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), visant à identifier les domaines où la coopération pourrait être renforcée ou instaurée et à déterminer les types de partenariat les plus aptes à développer des échanges de données terminologiques : conventions bilatérales, partenariats institutionnels, réseautages académiques et/ou professionnels, projets de recherche conjoints, etc.

1.2. Simplification administrative

Les travaux concernent ici les termes et les notions juridiques et administratifs mobilisés dans les interactions entre l'Administration et les citoyens.

Cet axe participe pleinement à l'optimisation de la simplification administrative et une collaboration étroite existe depuis 2008 entre le service de la Langue française et les services d'audit et de simplification administrative.

Le Conseil recommande qu'eWBS, structure de simplification administrative commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, intègre la dimension terminologique à la gamme d'outils et de méthodologies qu'elle propose, en s'appuyant sur l'expertise du service de la Langue française et du Conseil;

2. Officialisation de la terminologie produite en Fédération Wallonie-Bruxelles

Afin de légitimer les travaux terminologiques, de leur donner une meilleure visibilité et de favoriser l'implantation de leurs résultats dans l'usage, le Conseil recommande :

- 2.1. que des dispositions législatives et réglementaires similaires à celles prises pour encourager la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres rendent cette terminologie recommandée d'usage obligatoire dans les administrations et les organismes qui lui sont liés ou en dépendent ;
- 2.2. que la terminologie validée par les experts et entérinée par le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique soit publiée au Moniteur belge sous forme de listes d'expressions et de termes dont l'emploi est recommandé

par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- 2.3. que ces nouvelles dispositions remplacent les dispositions prévues par le décret du 12 juillet 1978 sur la défense de la langue française en matière terminologique.

3. Moyens de mise en œuvre

Le Conseil recommande que la Ministre s'assure de la mise à disposition de moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre de ces travaux terminologiques.

ANNEXE 4

<p style="text-align: center;">Colloque sur l'appropriation du français par les pratiques culturelles 20 mars 2013 Programme</p>

Matin

9 h 00 – Accueil, par Françoise SCHEPMANS, Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean

9 h 30 – Valoriser l'appropriation du français,
par Jean-Marie KLINKENBERG, Président du Conseil de la langue
française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-
Bruxelles

10 h 10 – Français, immigration, intégration. Analyse des stéréotypes
et des idées reçues au sujet du rôle de la langue dans les processus
d'intégration des personnes issues de l'immigration,
Présentation de l'enquête menée par Philippe HAMBYE et
Anne-Sophie ROMAINVILLE, VALIBEL – UCL

10 h 40 – Discussion

11 h 15 – Rapports à la langue française et plurilinguisme des populations issues des
migrations en Wallonie et à Bruxelles.

Trois études de cas présentées par Altay MANÇO et Patricia ALEN, IRFAM

11 h 45 – Discussion

Après-midi

13 h 30 – Une politique culturelle qui intègre les enjeux de l'appropriation du français,
Par Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des
chances

13 h 45 – Présentation des projets menés à Molenbeek par la Cellule de Lutte contre
l'Exclusion Sociale et la Maison des Cultures et de la
Cohésion sociale.

Introduction par Sarah TURINE, Échevine de la Jeunesse, de la
Cohésion sociale et du Dialogue interculturel de Molenbeek-
Saint-Jean ;

- Présentation du projet « L'espace universel »

14 h 45 – Présentation des projets menés à Liège (Bressoux-Droixhe) par la ville de Liège et
les organismes partenaires.

Coopération culturelle, langage et publics : mise en contexte et illustration par Jean Pierre
HUPKENS, Échevin de la culture, et des relations interculturelles de la ville de Liège ;

- Présentation du projet « Apprentiss'art »

15 h 45 – Discussion générale

Élaboration d'une synthèse des axes d'action à favoriser et à mettre en évidence lors de la
campagne intégrée à la Semaine de *la langue française en fête* en 2014

16 h 15 – Propositions pour un appel à projets et conclusions par

Yanic SAMZUN, Président du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente

Jean-Marie Klinkenberg

Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Colloque du 20 mars 2013, *L'appropriation du français par les pratiques culturelles*

Politique linguistique et appropriation du français Quatre choix à opérer

1. Introduction

1.1. Appropriation, intégration, lutte contre l'exclusion

La question de *l'appropriation* du français par les personnes issues de l'immigration, cibles du présent colloque, est étroitement liée à celle de *l'intégration* par la langue. Et si on y regarde bien, cette question de l'intégration par la langue est la principale que l'on puisse poser à la politique linguistique. Et cela en général : au regard des intérêts de quelque citoyen que ce soit, et non de ceux des seuls migrants.

En effet, si la langue est un outil servant d'abord à construire la réalité et le moi, elle permet aussi l'insertion de ce moi dans la réalité et notamment dans la réalité sociale. Soubassement des identités collectives et ciment du groupe, la langue est la médiatrice de l'échange, et le principal dispositif permettant le vivre-ensemble. Car elle permet la confrontation des expériences, des connaissances et des valeurs, car elle est l'instrument de la négociation et de l'affrontement. L'instrument aussi de l'exclusion.

En effet, si sa maîtrise assure le pouvoir, c'est aussi par elle que, corrélativement, que le pouvoir se refuse ; c'est à travers elle que s'opèrent les disqualifications. Ce rôle dans les exclusions est à la fois crucial et secondaire : car le déficit en moyens symboliques vient le plus souvent signifier ou renforcer les autres facteurs de marginalisation, socio-économiques au premier chef.

C'est dans ce cadre général qu'il convient, je pense, de placer la politique d'accueil des migrants. Ces derniers sont simplement une catégorie particulière de destinataires d'une politique de la langue qui combattrait l'exclusion. Une catégorie de destinataires qui mérite une attention particulière, en raison de sa vulnérabilité. Replacer les questions d'appropriation de la langue par ce public

dans ce cadre général a aussi comme retombée d'économiser les débats qui peuvent se faire entendre autour de la notion d'intégration, dans la mesure où ce cadre s'interdit désormais de faire de ce mot un synonyme d'assimilation.

1.2. La langue : partout et nulle part à la fois

Que la langue soit un facteur d'inclusion ou d'exclusion va de soi pour la plupart de ceux qui sont rassemblés ici : pour les sociolinguistes comme pour les intervenants de terrain, qu'ils soient travailleurs sociaux, animateurs culturels ou écrivains publics. Mais le paradoxe veut que la dimension proprement linguistique de l'intégration ne soit qu'assez rarement prise en compte dans nos politiques sociales. On constate en effet une tendance lourde consistant à confiner la langue dans le secteur des affaires culturelles *senso strictu*. Et bien que le cadre culturel ait permis d'engranger des résultats en matière de politique linguistique, ceux-ci restent très limités.

On peut comprendre cette invisibilité de la langue. C'est que, objet transversal, la langue est partout : elle constitue une dimension importante d'un grand nombre de problèmes qui n'apparaissent pas au premier abord comme de nature langagière. Elle joue ainsi un rôle important dans l'enseignement, évidemment, mais aussi dans la politique de la formation et de l'emploi, la politique scientifique (diffusion des résultats par les voies spécialisées, vulgarisation), la politique de protection du consommateur (modes d'emploi, sécurité), la politique de protection et de promotion du travailleur (langue des contrats, du travail, des instructions accompagnant l'équipement), la politique de contacts entre le citoyen et les pouvoirs publics (simplification du langage administratif et juridique, etc.), la politique de recherche et de développement, notamment en matière informatique...

Le résultat de tout ceci est connu : à force d'être partout, la langue risque au bout du compte de n'être prise à bras le corps nulle part. Et c'est d'ailleurs là une lourde hypothèque pesant sur l'idée même de politique linguistique. Et en particulier, dans le cas précis qui nous occupe, le nombre de partenaires à mettre autour de la table pour mettre au point une politique concertée est astronomique.

Un symptôme montre cette presque fatale discrétion de la langue que nous fêtons cette semaine : la brochure *Vivre en Belgique, un Guide à l'usage des*

*nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie*⁸, brochure par ailleurs remarquablement conçue, ne comporte que quelques lignes sur la question de la langue : des lignes qui recommandent pertinemment aux usagers de se faire accompagner par un interprète en cas de difficulté. Mais alors que, par ailleurs, plusieurs paragraphes rendent ces usagers sensibles aux valeurs démocratique du pays qui les accueille, rien n'est dit sur l'intérêt qu'il peut y avoir à s'assurer de cette appropriation dans le processus de négociation du primo-arrivant avec le complexe local de valeurs.

En posant explicitement la question de la place de l'intégration linguistique dans la politique de la lutte contre l'exclusion au bénéfice des migrants (emploi, citoyenneté, logement, environnement multiculturel), la réunion d'aujourd'hui brise avec cette forclusion du linguistique dans les questions sociales.

Le Conseil de la langue et de la politique linguistique, que je préside, ne peut que s'en réjouir.

Ce conseil vient d'être reconstitué sur de nouvelles bases, qui vont lui permettre, je l'espère, de remplir pleinement son rôle, celui d'une instance d'avis pouvant être saisie par les Ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos de toute question culturelle, sociale ou éducationnelle qui offre une dimension linguistique.

Et je voudrais pointer ici quatre contributions qui pourraient être les siennes dans la réflexion sur l'appropriation du français. Je les formulerai sous la forme d'alternatives qui, quand on les regarde de près, peuvent donner lieu à autant de solutions dialectiques.

2. Liberté ou obligation ?

J'ai d'emblée proposé que le Conseil entame, dans le cadre du mandat qui est le sien, une réflexion sur le caractère éventuellement obligatoire d'un volet linguistique dans les parcours d'intégration, et qu'il fasse de ce dossier une priorité.

La prudence est évidemment de mise face à ce thème, beaucoup plus vierge qu'on ne le croit habituellement, et sur lequel un épais brouillard règne encore.

⁸ S.I., Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service public de Wallonie, Commission communautaire française, [2012].

En effet, les arguments pro et contra ont jusqu'à présent été largement idéologiques, insuffisamment nourris qu'ils ont été par des comparaisons avec les programmes d'intégration et d'appropriation mis en place ailleurs.

Il est de fait que ce sont les arguments « contre » qui se sont jusqu'à présent fait entendre avec le plus de netteté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or ces arguments doivent pour le moins être soumis à examen.

En effet, le fait que la communauté néerlandophone ait opté pour plus de coercition n'est pas étranger à cette répugnance. Il faut évidemment écarter cet argument qui n'en n'est pas un⁹.

Un second argument contra semble plus digne d'être pris en considération : c'est celui de la liberté. Il s'agit, au nom de cette liberté, de laisser facultatif un parcours d'appropriation de la langue. Mais n'est-ce pas là faire preuve d'angélisme ? On sait ce que vaut la liberté des libres poules que l'on fait coexister avec de libres renards dans de libres poulaillers. Et le monde est aujourd'hui un vaste poulailler fréquenté par maints renards.

Et la liberté a surtout, conformément à la tendance lourde de la société néolibérale, la conséquence de faire peser sur les individus — les libres individus... — la responsabilité de leur propre exclusion, en exonérant les responsables des politiques mises en œuvre de leur responsabilité. Or on sait a contrario ce nos pères ont fait pour les instruments qui produisent les effets les plus spectaculaires en terme de vivre ensemble — l'enseignement et le vote — : ils les ont rendus obligatoires.

Mais le vent est en train de tourner.

D'un côté, sur le plan international, et spécialement dans le cadre européen, les programmes comportant une certaine dose de coercition tendent à gagner du terrain. Mais évidemment, constater cette évolution ne constitue évidemment

⁹ Mais pas avant d'avoir souligné un paradoxe. Celui d'une distorsion entre les positions effectivement prises et les conceptions dominantes en matière d'intégration : alors que « du côté néerlandophone, une sensibilité plus grande vis-à-vis des modèles d'intégration anglo-saxons – d'avantage axés sur la protection des minorités ethniques – est apparue. Du côté francophone, au contraire, le modèle français du "creuset", privilégiant l'intégration individuelle, a gardé toute sa force. » (Marco Martiniello).

pas en soi un argument, pas plus que le caractère coercitif de l'inburgering ne valait comme argument négatif.

D'un autre côté — et ceci pèse d'un poids autrement plus déterminant —, sur le plan national, la réforme du Code de la nationalité aura nécessairement des répercussions sur le plan langagier : le candidat à la nationalité belge devra désormais attester d'une connaissance d'une langue nationale. Et cette connaissance devra se situer au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues¹⁰.

La question est donc ouverte. Et j'ai noté que dans son interview paru dans le *Métro* de ce lundi 18 mars, la Ministre Fadila Laanan affirmait ceci : « Sur le débat concernant une obligation ou non à maîtriser une langue nationale, je n'ai pas de tabou ». Et elle poursuivait avec netteté : « J'estime que chaque personne qui souhaite s'installer sur notre territoire a des droits et des devoirs. Parmi ceux-ci, il y a le devoir de s'intégrer, notamment par la langue. » Mais on ne peut traiter cet ensemble de devoirs et de droits par tout ou rien. Les réalités du terrain peuvent imposer des rythmes différenciés. Les nombreuses implications d'un cadre normatif doivent donc être soigneusement étudiées.

3. L'État ou le secteur associatif ?

Une fois un cadre normatif fixé, deux questions se posent.

La première est celle de l'organisation de ce cadre. Elle tient en deux formules : la définition d'objectifs, et la question de l'évaluation, avec toutes ses dimensions (qui évalue? selon quelles modalités? avec quels critères? l'évaluation doit-elle aller de pair avec une certification?). Deux chantiers largement entamés par une recherche de l'équipe d'Altay Manço : celle-ci définit ce qu'est « s'approprier une langue », elle balise les étapes du processus et élabore des critères d'évaluation.

Ces chantiers demandant à être poursuivis ; et dans ce travail, l'expertise des membres du Conseil pourra être mise à contribution.

¹⁰ Il consiste à « comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail) (...) communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels (...) évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats ».

La seconde question qui se pose une fois le cadre normatif établi est évidemment celle des moyens. Une chose est de définir les grandes lignes d'une politique, une autre est de les concrétiser. Et je cite ici encore l'interview de la Ministre : « il faudrait donc financer encore plus les associations d'éducation permanente et les services régionaux d'intégration pour offrir assez de cours de français et de citoyenneté. Mais aussi mettre un coup de projecteur sur ces associations ». La responsabilité est grave. Car ne pas se donner les moyens adéquats pour aboutir aux objectifs aurait des conséquences désastreuses : ce serait à nouveau rejeter sur les individus la responsabilité de l'échec de l'appropriation

Je ne parlerai pas de ces moyens, mais je note que l'interview citée pointe un thème sur lequel la réflexion devrait porter. Et c'est ma seconde dialectique : celle de la répartition de la charge de l'intégration et de l'appropriation entre les pouvoirs publics d'une part et d'autre part les intervenants comme les associations d'éducation permanente.

En effet, si l'on examine sur le long terme les pratiques en matière de gestion de la migration, on notera que les mesures destinées à faciliter l'intégration ont de facto surtout reposé sur des initiatives extra-gouvernementales.

Ce type de prise en charge correspond à une solide tradition, dans un pays fonctionnant sur la formule de la pilarisation. Au rebours de ce qui se passe ailleurs, il y a ici, entre l'État et le citoyen, un ensemble d'intermédiaires qui régulent les services et les redistribuent, ou des instances à qui l'État délègue une série de ses fonctions et de son pouvoir décisionnel (cela va depuis le dialogue social jusqu'au Pacte scolaire...). En particulier, on sait qu'en Belgique, « le mouvement migratoire a été, avant tout, un phénomène économique et le travail a été le principal facteur d'intégration. Les organisations syndicales ont joué en conséquence un rôle majeur dans ce processus. » (...) » (Marco Martiniello) et a de facto constitué un des facteurs principaux de l'intégration. Cette tradition peut être considérée comme à l'origine d'une dialectique entre les initiatives de la base et celles des pouvoirs publics.

Ces derniers peuvent certes alimenter, encourager, subventionner les associations d'éducation permanente et « mettre un coup de projecteur » sur leurs initiatives ; il peuvent augmenter quantitativement et qualitativement l'offre de langues dans le secteur associatif, valoriser le rôle des bibliothèques.

Mais cela ne doit pas les dispenser de se demander quelles initiatives ils peuvent prendre dans leur périmètre immédiat d'intervention.

Par exemple, même si l'objectif consistant à rendre à l'utilisateur la confiance en ses propres capacités langagières ne peut être atteint par des actions limitées au seul secteur scolaire, secteur où l'on confine volontiers les questions de langue, il n'est pas souhaitable que quoi que ce soit se substitue à l'école : celle-ci reste en première ligne, quand il s'agit de traiter et de résoudre le problème de l'absence de mixité sociale et culturelle, dont on sait qu'elle constitue le principal facteurs d'exclusion et d'échec. Et c'est donc dans ce cadre aussi qu'il convient de renforcer l'offre de cours d'alphabétisation et de français langue étrangère. Or, on peut redouter que la fédération Wallonie-Bruxelles, dont on connaît la situation budgétaire tragique, n'ait pas les moyens de ses ambitions et que son action vise surtout à renforcer les actions tierces (et peut-être même de manière symbolique, ce que sont les « coups de projecteurs ») au détriment de ses actions propres.

De même que pour réaliser certains projets, les « partenariats privé-public » sont une technique éprouvée, il s'agit ici d'articuler solidement les actions propres et les actions tierces, et non les juxtaposer.

4. Le rôle des représentations : (a) quel marché linguistique ?

La troisième dialectique s'énonce de la manière suivante : réalité ou représentation ? Le Conseil de la langue française entend en effet pointer le rôle joué par les représentations, et notamment les représentations du marché linguistique.

Je me référerai ici diverses recherches récemment réalisées à l'instigation du Service de la langue française : toutes concluent à l'importance de ces représentations dans la problématique de l'appropriation. Je me reporterai surtout aux recherches « Langue française, allophonie et défis sociaux. Le cas des adultes en situation postmigratoire »¹¹ et « Francophones et plurilingues. Le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de

¹¹ Jeurissen L., Gsir S., Jamin J., Perrin N. & Martiniello M. (2008), *Langue française, allophonie et défis sociaux. Le cas des adultes en situation postmigratoire* (fascicule Français et Société, 18).

l'immigration »¹², car elles ne seront pas directement évoquée au cours de cette journée (bien que certains de leurs auteurs soient présents).

Ces études indiquent que des résultats très positifs ont été obtenus sur le terrain de l'intégration linguistique. Elles montrent que le français est unanimement perçu comme la langue de l'intégration (socioéconomique notamment) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son acquisition revêt donc pour les acteurs une importance cruciale, et les initiatives qui conduisent à cette intégration (cours d'alphabétisation, cours de français intensifs, scolarisation en langue française) ne sont jamais remises en question par personne. Ces études montrent aussi qu'à la deuxième génération, la scolarisation fait du français la langue la mieux maîtrisée, au point qu'elle est souvent qualifiée de langue « maternelle » ou de langue « première » par certains témoins (désignations qui peuvent paraître paradoxales puisque le français n'a pas été pour ces témoins la langue des expériences langagières originelles). Mieux : les témoins les plus jeunes, surtout lorsqu'ils ont parcouru des trajectoires scolaires positives, ne manifestent aucun sentiment particulier d'insécurité linguistique. Certains attribuent même à la langue française une dimension de plaisir, éprouvée par exemple au contact des œuvres littéraires découvertes grâce à tel enseignant passionné ou à telle bibliothèque de quartier.

Des représentations négatives contrebalancent toutefois ces attitudes positives. La crainte de ne pas parvenir à une maîtrise satisfaisante ou un douloureux sentiment d'insuffisance sont ainsi exprimés par d'autres témoins, qu'il conviendrait donc d'aider davantage. À ce propos, il faut noter que les difficultés d'acquisition du français sont fréquemment attribuées à deux types de causes : d'une part l'absence de mixité sociale et culturelle dans certains quartiers et dans certaines écoles, où les contacts avec les variétés normées de français se trouvent du coup fort réduits ; de l'autre la stigmatisation qui frappe certaines populations (notamment celles qui sont originaires de Turquie, du Maroc et d'Afrique subsaharienne) et les représentations négatives de leurs chances d'intégration scolaire et sociale.

Parce qu'il apparaît comme le principal facteur d'insertion socioéconomique, le français est considéré comme la langue de l'espace public. Mais la valeur qui lui est ainsi attribuée est essentiellement instrumentale, et ne revêt pas de connotation identitaire particulière. Un certain nombre de témoins explique

¹² Lucchini S., Hambye Ph., Forlot G. & Delcourt I. (2008), *Francophones et plurilingues. Le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration* (fascicule Français & Société, 19).

cette difficulté à faire du français une langue identitaire par un sentiment de non intégration à la société belge, lui-même lié à un sentiment de non intégration *par* cette société. Ce sentiment serait généré par (1) des expériences de discrimination directe ; (2) le fait de se percevoir comme différent ou de se sentir perçu comme tel, par rapport à un prototype idéal de Belge francophone ; (3) la prétendue unicité des appartenances (et des langues qui sont censées y correspondre), unicité proclamée notamment par la notion trompeuse de langue « maternelle ».

Ces résultats doivent donc relativiser le rôle de la langue dans l'intégration économique, qui semble pourtant une évidence que personne ne peut remettre en question¹³. Altay Manço a fait remarquer que de nombreuses études consacrées à ce problème montrent que la non-connaissance de la langue majoritaire locale ne constitue pas nécessairement et dans tous les cas un frein à l'intégration économique. Ce frein n'existe en tout cas pas aux deux extrémités de l'échelle des revenus : au niveau le plus élevé, où l'expat de luxe peut vivre paisiblement sa langue dans un espace privilégié, et au niveau le plus modeste, où une importante série d'activités (commerciales par exemple) peuvent se dérouler avec succès dans les langues de l'immigration.

Autrement dit, il n'y a pas une corrélation systématique et linéaire entre l'appropriation de la langue de l'espace public et l'intégration économique. Autrement dit encore, s'il y a corrélation entre cette appropriation de la langue et quelque chose, ce n'est pas avec la légitimation économique : c'est sur le plan du vivre-ensemble global qu'il faut la situer. Et s'il y a tout de même un rapport entre l'intégration économique et la langue, il faut moduler ce rapport : on ne peut le présenter comme linéaire ou global, je le répète ; et il faut plutôt mettre en rapport certains types de compétences linguistiques spécifiques, et certaines situations économiques spécifiques. Je vais revenir à ceci.

À côté des représentations dominantes chez ceux qui sont engagés dans un processus d'appropriation, il convient de souligner le rôle des représentations existant chez leurs interlocuteurs, belges notamment. Le sentiment de non intégration à la société belge est lié, ai-je dit, à un sentiment de non intégration *par* la société belge. L'étude de Ph. Hambye et de Anne-Sophie Romainville décrira une manifestation spectaculaire de ce rejet : les stéréotypes sur les

¹³ Au cours de la semaine dernière, les quotidiens ont ainsi fait écho à une recherche commandée par la région bruxelloise à Marion Englert, de l'ULB. L'objectif de cette enquête étant d'expliquer pourquoi le taux de chômage atteint des records à Bruxelles (il tourne autour de 20 % depuis plusieurs années). Parmi les facteurs qui handicapent la portion non-belge des chômeurs, l'auteur pointe « les connaissances linguistiques des individus ».

aspects langagiers de l'intégration des migrants, l'idée qu'il y a un prototype du francophone belge étant un de ceux-ci. Je n'en dis pas davantage, me contentant de pointer deux de ces stéréotypes parce qu'ils sont importants pour mon propos.

C'est de première part la prégnance de l'idéal d'une nation linguistiquement et culturellement homogène. Il y a partout une croyance très répandue dans le fait qu'une société ne fonctionne bien que sur la base d'une homogénéité linguistique. Un idéal qui fait évidemment de l'immigration une anomalie.

C'est d'autre part l'idée selon laquelle ce sont les migrants eux-mêmes qui portent la responsabilité de leurs difficultés d'intégration sociale, économique, scolaire... On peut voir dans ce stéréotype une manifestation d'un principe plus général : celui qui fait dans tous les cas peser sur le seul individu la responsabilité de sa maîtrise de la langue. Idée pernicieuse à laquelle je vais aussi revenir, tout de suite.

Mais je conclurai ce troisième point en soulignant ceci : que les études sur les représentations pointent la responsabilité qu'ont les pouvoirs publics de travailler sur ces stéréotypes. Ce qui ne peut se faire que dans le cadre d'actions de longue haleine. Et il faut noter qu'ici, le cadre des pratiques culturelles est pertinent (et le cadre très précis qu'est la semaine de la fête de la langue trouve une pertinence dont je me félicite).

5. Le rôle des représentations : (b) quelle langue ?

Mon quatrième point concerne encore des représentations. Mais si j'en fais un titre à part, c'est il ne s'agit plus de représentations du marché linguistique et de ses acteurs, mais d'images de la langue, et plus précisément de la maîtrise qu'on peut en avoir.

J'examinerai ici deux représentations importantes, parce qu'elles sont peu mises en évidence et que l'une et l'autre constituent des freins puissants à l'appropriation.

1) Maîtriser toute la langue ou un de ses aspects ?

Qui dit appropriation de la langue dit maîtrise de celle-ci (et on fait souvent de la première expression un synonyme chic de la seconde). Mais qu'est-ce que maîtriser une langue ?

Nous vivons volontiers dans l'idée qu'apprendre une langue, c'est nécessairement tendre à en avoir une maîtrise intégrale, à l'émission comme à la réception, à l'oral comme à l'écrit.

Or cet idéal d'une « maîtrise totale » est une chimère, après laquelle il faut cesser de courir. Une chimère dangereuse, car il place les objectifs hors d'atteinte. Formuler cet idéal est à coup sûr vouer à l'échec ceux à qui on le propose. Et du coup, prononcer à leur encontre un verdict d'exclusion

Car enfin qu'est-ce que posséder une langue ? N'est-ce que connaître et savoir appliquer ses règles de morphologie et de syntaxe ? N'est-ce que connaître et savoir appliquer les règles — on devrait dire les non-règles tant elles s'apparentent au pur dressage — qui permettent de passer des variantes orales de la langue à sa variante écrite ? Certes non. C'est aussi suivre les lois de sa mise en œuvre : les lois qui président à la mobilisation circonstancielle de ses ressources, et au maniement de la gamme de variétés. C'est cesser de montrer la langue comme un édifice construit d'un seul bloc, mais substituer à cette image celle d'un étal offrant des types linguistiques parmi lesquels on ne saurait choisir au hasard. C'est montrer comment ces variétés se répartissent selon les niveaux économiques, sociaux et culturels, comment elles peuvent ou non être adéquates à une situation donnée, comment elles jouent dans le mécanisme de la distinction. Bref, faire connaître et faire dominer une langue c'est dévoiler les règles du jeu qu'elle autorise, avec ses voisines, et cela pour mieux déjouer ce jeu. Or ces règles-là d'usage-là — qui sont celles du grand jeu social —, on se garde bien de les enseigner, afin de conserver à la langue sa prétendue homogénéité et pour garantir l'idéologie unanimiste mais excluante qui sous-tend cette conception.

Or les besoins humains sont tels qu'on peut souvent se satisfaire d'une maîtrise partielle, tantôt écrite tantôt orale, tantôt active tantôt passive. Si l'on accepte cette idée d'une variabilité des objectifs, on pourra mettre sur pied des méthodes d'acquisition ciblée des langues, qui pourraient être rapides et peu coûteuses. Par exemple de véritables kits de survie linguistique, visant à fournir des compétences exclusivement réceptives

Mais il faut ici faire preuve de prudence. Des objectifs restreints, peut-être, mais restreint à quoi ? et restreints pour qui ?

Le risque est en effet que l'on n'assure de compétence qu'en fonction d'objectifs très circonscrits. Et l'exclusion pointe alors à nouveau : si connaître le français, c'est seulement savoir déchiffrer des modes d'emploi et comprendre les instructions venant du pouvoir, mais ne pas savoir se défendre contre l'injustice, on voit mal où est le gain. Une grammaire de l'acquisition du français ne peut donc faire l'impasse sur la définition de ses objectifs. Une question axiologique primordiale, et qui l'est d'autant plus qu'elle est souvent masquée par l'idéologie du discours techniciste (celui qui nous parle de « bonne gouvernance » et de « bonnes pratiques », dans l'absolu, comme si la gouvernance n'était pas bonne ou mauvaise en fonction des objectifs que l'on s'assigne). Il faut se prémunir contre une diversification des itinéraires linguistique qui creuserait de nouveaux fossés sociaux : la mise au point de programmes forts et de programmes faibles ne doit pas servir à créer des castes spécialisées de citoyens Alpha et de sujets Epsilon.

Toute mesure de diversification devra donc naviguer entre ces deux écueils : le pseudo-égalitarisme nuisible et la ségrégation injuste.

2) Appropriation ou appropriabilité ?

J'ai parlé d'un principe général : celui qui fait peser sur le seul individu la responsabilité de sa maîtrise de la langue.

On sait que le statut du français est en général peu lisible. Officiellement langue de la diversité, si on écoute la petite musique des grands messe francophones, il continue souvent à offrir une image surtout culturelle et passéiste, et n'arrive pas à évoquer l'idée de modernité chez les jeunes locuteurs d'autres langues¹⁴.

Or les représentations que les locuteurs francophones se forgent de leur propre langue déterminent largement celles candidats francophones : ces derniers la voient souvent comme une langue exigeante, difficile à maîtriser, et trop dépendante d'une tradition normative et élitiste.

¹⁴ Je renverrai ici à l'étude sur *L'image de la langue française. Enquête auprès des Wallons et des Bruxellois* (Bruxelles, Service de la langue française, coll. « Français & société », 1) menée par Martine Garsou. Elle a beau avoir été publiée en 1991 : elle n'a guère vieilli.

Comment, dès lors, partir à la conquête de l'appropriation si l'on ne s'assure pas de l'appropriabilité de la langue par ses usagers actuels ? Quelle prétention peut-on avoir à désirer cette appropriation alors que les locuteurs, natifs ou d'adoption, éprouvent de plus en plus de mal à maîtriser un corpus difficile à intégrer comme le leur ?

La question de la non-maîtrise de la langue, ce handicap social auquel il importe de remédier à tout prix sous peine d'exclusion, est un poncif. Mais la question de ce déficit est quasiment toujours abordée du côté de l'utilisateur : ce que l'on envisage alors, ce sont essentiellement les pratiques pédagogiques, les méthodologies, le niveau de motivations... Au nom d'une conception essentialiste de la langue, qui continue à peser sur les esprits, on met plus rarement en question la langue elle-même, ses normes et les difficultés inhérentes à son système

Le Conseil de la Langue française et de la Politique linguistique et le Service de la langue française considèrent que le travail sur le corpus de la langue ne peut être abandonné au seul profit de la promotion de son statut, et prônent la complémentarité des deux approches. Viser à une meilleure appropriation de la langue passe en effet par une meilleure appropriabilité de celle-ci.

En pratique, il s'agit de compléter les politiques d'intégration par la langue, en y ménageant une place pour une réflexion sur le corpus et son image... Il faut pour cela se mettre à même de mesurer le coût de la difficulté de la langue, en termes d'apprenabilité ; étudier les représentations du corpus qui bloquent cette appropriabilité et inventer les moyens d'agir sur elles...; explorer les pistes de solutions allant dans le sens d'une réforme du corpus (et ici s'ouvre un large champ d'action : orthographe d'usage, orthographe grammaticale, créativité lexicale, accessibilité et lisibilité des textes...). Mais ceci est une autre, et rude, histoire...

**Programme de conférences organisées par la Fédération Wallonie-
Bruxelles-Service de la langue française
au Salon de l'Éducation
samedi 19 octobre 2013**

10h30-11h Grand Auditoire

Le cout social de la non-maitrise du français

par Dan Van Raemdonck, Professeur de linguistique (ULB)

Il existe bien un cout qu'il importe de mesurer, de la non-maitrise de la langue. Un handicap social auquel il convient de remédier à tout prix sous peine d'exclusion.

13h15-13h45 Grand Auditoire

Deffence et illustration du clavardage « Dis-moi où tu écris et je te dirais comment »

par Dan Van Raemdonck, Professeur de linguistique (ULB)

On entend souvent dire que, depuis qu'ils clavardent, les jeunes ne savent plus écrire. Ce genre de remarques repose pour beaucoup sur des représentations plutôt que sur des faits.

15h45-16h30 Grand Auditoire

Orthographe, qui a peur de réformer ?

par Georges Legros, Professeur de linguistique (FUNDP)

L'orthographe française est inutilement difficile, et parfois incohérente. Chacun déplore le cout social de la baisse de sa maitrise. Pourquoi ne pas procéder à une rationalisation périodique, comme on l'a fait jusqu'au milieu du XIX^e siècle ?

Réunion annuelle du réseau OPALE
Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques

Bruxelles, 20 et 22 novembre 2012

Relevé des décisions et conclusions

Ordre du jour

1. Échanges sur les rapports d'activité
2. Réflexions sur la coopération dans le cadre de l'OPALE
3. Lexique international de la langue des affaires
4. Ingénierie linguistique
5. La DEF
6. Semaine de langue française et de la francophonie
7. Réflexions sur les différentes formes possibles de concertation internationale en matière de politique linguistique
8. Forum international de la langue française à Liège en 2015
9. OPALE 2014
10. Agenda

- Lexique des affaires

Lors de la rencontre de Montréal (2012) avait été évoquée la possibilité de réaliser un projet de lexique international de la langue de affaires sur la base du lexique « Économie et gestion : français des affaires » publié par l'APFA, selon une idée lancée par Mme Louise Marchand à l'occasion du Forum mondial de la langue française.

Le projet est jugé pertinent, puisqu'il permettrait à l'ensemble des entreprises de la francophonie de partager un vocabulaire commun dans leurs relations commerciales. Cependant, son caractère trop général et la présence de nombreux termes n'appartenant pas au domaine des « affaires » (loisir, informatique, audiovisuel, etc.) ont été pointés par les terminologues de l'OQLF et le SLF comme des obstacles à sa réalisation.

Les partenaires de l'OPALE ont donc convenu, suivant les recommandations de l'OQLF, de commencer par tracer le périmètre de l'étude, en ciblant un ensemble plus modeste de concepts et en mettant l'accent sur des concepts relevant plus directement du monde des affaires.

En tant qu'instigateur du projet, ce sont les partenaires québécois (et plus spécifiquement l'OQLF, compétent en matière terminologique) qui sont chargés de coordonner l'établissement conjoint de la nomenclature, d'élaborer une maquette de présentation qui permette de rendre compte efficacement des variétés topolectales et de mettre au point un échéancier.

- Constitution d'un réseau de réflexion dédié à l'ingénierie linguistique

Il a été convenu que chaque partie identifiera les personnes-ressources, celles-ci devant prendre contact dans le mois avec Cédric Fairon (FWB- UCL- CENTAL).

Le mandat du groupe est d'identifier 4 ou 5 points concrets susceptibles de relever de l'intervention des pouvoirs publics et d'esquisser un programme d'action en vue d'une présentation au prochain Forum de la langue française.

- LaDEF

Ne souhaitant pas supprimer le LaDEF, les partenaires se sont engagés à alimenter son site. Les noms des correspondants ont été communiqués à Dan Van Raemdonck (à l'exception de celui du Québec, qui suivra). La Suisse, qui s'occupe de la gestion du site de l'OPALE, se charge de relier ce dernier avec celui du LaDEF.

- Appel à l'OIF concernant la philosophie générale du Forum mondial de la langue française

Les délégations sont tombées d'accord pour adresser à l'OIF, avec copie à WBI, un courrier dans lequel elles expriment le vœu que la prochaine édition du

Forum, qui se tiendra à Liège en 2015, ne s'éloigne pas de son objectif d'origine : remettre la langue française au cœur de la réflexion et de l'action du mouvement francophone.

- Appel à l'OIF sur la mise en place d'une instance de concertation internationale chargée de débattre des pratiques langagières en francophonie

Imma Tor, qui est à la tête de la nouvelle direction de la Langue française et de la Diversité linguistique de l'OIF et représentait l'OIF à l'OPALE, s'est déclarée très favorable au principe d'un tel réseau international et à l'idée de le relier à l'OIF. En renouvelant son organigramme, l'OIF s'est en effet dotée d'une dimension de politique linguistique qu'elle n'avait pas réellement jusqu'ici. En outre, le moment serait stratégique, puisque l'OIF travaille activement à la préparation de son prochain programme d'action 2015-2018.

Aucun accord n'a cependant pu être dégagé sur cette proposition qui ramenait dans son sillage les enjeux liés à l'évolution de la langue, et donc au corpus, thèmes qui se heurtent à des réserves et oppositions.

- Rencontre 2014 en Suisse

Des deux thèmes proposés par la Suisse, la notion de « langue partenaire » et la polycentration des langues, c'est le premier qui a rallié les suffrages. Il s'agira donc de doter cette expression d'un contenu. La rencontre aura lieu en Valais, et ses dates exactes seront communiquées ultérieurement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 6 novembre 2013

"Pour un français convivial. S'appropriier la langue"

Colloque international
 21 & 22 novembre 2013
 Maison de la francité

Ce colloque vise à ce que tous puissent s'intégrer à la vie de la cité — sur les plans social, scolaire, culturel, économique —, grâce à la maîtrise de leur langue.

Car il existe bien un coût de la non-maîtrise de la langue, un handicap social auquel il convient de remédier à tout prix sous peine d'exclusion. Des solutions sont à chercher tant du côté de l'utilisateur (par le renouvellement des pratiques pédagogiques, par le travail sur les motivations ou sur les représentations négatives...) que du côté de la langue elle-même (est-elle vraiment appropriable ?).

Le colloque réunira des intervenants de France, de Suisse romande, du Québec, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces experts se proposent d'aborder la question de l'appropriation à travers quatre thématiques : « Appropriation : Demande et exigences sociales », « Didactique et appropriation », « Expériences d'appropriation » et « Appropriations et représentations »

1. Appropriation : Demande et exigences sociales

La connaissance du français constitue un impératif social, culturel, éducatif et professionnel pour tout l'espace francophone. Cette thématique présentera un état des lieux de la demande et des exigences sociales dans deux régions témoins : l'Afrique, d'une part, la Belgique francophone, de l'autre. Des solutions seront proposées, tant du point de vue des moyens à mobiliser pour la formation que du point de vue d'une réforme de la langue elle-même.

2. Didactique et appropriation

Ce volet sera consacré à l'identification de pistes didactiques vers une meilleure appropriation du français. On y évoquera l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire dans un contexte d'apprentissage du français langue maternelle, comme aussi la didactique du français langue seconde au contact des langues premières.

3. Expériences d'appropriation

Les pratiques sociales, artistiques et culturelles favorisent elles aussi l'appropriation du français, spécialement en contexte migratoire. On fera ici état d'expériences

littéraires, théâtrales, cinématographiques, poétiques et radiophoniques : tous moyens pour inventer ou réinventer la langue et se l'approprier dans un contexte de plaisir, d'émotion et de création.

4. Appropriations et représentations

Les représentations négatives du français constituent des freins importants à son appropriation et à son rayonnement. Comment augmenter le niveau de sécurité des locuteurs et créer pour eux les conditions idéales d'un apprentissage efficace et décomplexé ?

Informations pratiques

Dates : 21 & 22 novembre 2013

Lieu : Maison de la francité, rue Joseph II, 18, 1000 Bruxelles

Inscription gratuite et obligatoire :

<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=11684>

Programme :

http://www.languefrancaise.cfwb.be/fileadmin/sites/franca/upload/franca_super_e_ditor/PROGRAMME_PROVISOIRE.doc

Ce colloque est organisé par : le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le réseau OPALE (Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques de France, Suisse romande, Québec, Fédération Wallonie – Bruxelles et l'Organisation Internationale de la Francophonie)

Contacts presse pour l'administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Claire GERRITS – claire.gerrits@cfwb.be – 02/413.29.22 - 0479/65 02 92

